

Règlement du concours d'écriture de haïku

- Dans le cadre de la semaine japonaise, les professeurs documentalistes du lycée Jean-Moulin organisent un grand concours d'écriture de haïku **ouvert à tous les élèves et personnels du lycée**.
- Chaque participant devra remettre au CDI, au plus tard le **vendredi 17 mars 2017**, un, deux ou trois haïkus respectant les règles d'écriture traditionnelle (3 vers répartis en 5/7/5, une fiche méthodologique est à votre disposition au CDI). Les membres du jury se réservent le droit de refuser tout haïku largement inspiré d'un haïku existant ou ne respectant pas les valeurs de la République, portant atteinte à l'honneur et à la réputation de quelqu'un, ou tout haïku jugé inapproprié dans le cadre d'un établissement scolaire.
- Les haïkus devront être obligatoirement être rédigés sur les bulletins de participation disponibles au CDI et déposés dans l'urne prévue à cet effet.
- Les résultats du concours seront affichés au CDI vendredi 24 mars après délibération du jury.
- Le 1^{er} prix recevra : 1 ouvrage sur les techniques d'origami + du papier à origami + la publication de son haïku dans le journal électronique du lycée *moulin-on-line*.
- Le 2^e prix recevra : 1 ouvrage sur les techniques d'origami + du papier à origami (valeur moindre que pour le 1^{er} prix) + la publication de son haïku dans le journal électronique du lycée *moulin-on-line*.
- Le 3^e prix recevra : 1 ouvrage sur les techniques d'origami + la publication de son haïku dans le journal électronique du lycée *Moulin On Line*.
- Si un même participant est l'auteur de plusieurs haïkus primés, il ne recevra que le prix le plus élevé. Le ou les prix suivants seront attribués au(x) haïku(s) restant(s) ayant obtenu le plus de voix.

**Les résultats seront affichés
le vendredi 24 mars 2017, au CDI**